

Règlements spécifiques 2021/2022 NATATION

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 4.1 Classement

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en **rouge**.

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1. | Règlements du jeu | 2 |
| 2. | Admissibilité | 4 |
| 3. | Modalités de compétition | 4 |
| 4. | Modalités de classement | 4 |
| 5. | Responsabilités de l'institution hôte | 5 |
| 6. | Officiels | 5 |
| 7. | Délits et Sanctions | 5 |
| 8. | Mérites sportifs | 5 |
| 9. | Annexe 1 Programmes des coupes et du championnat | 7 |
| 10. | Annexe 2 Responsabilités de l'institution hôte | 9 |
| 11. | Annexe 3 Calendrier de rotation des institutions hôtes | 10 |

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de Natation Canada (SNC), de la Fédération Internationale de Natation (FINA) et de U SPORTS, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

1.1 Sanction et inscriptions

Les compétitions sont sanctionnées par la Fédération de Natation du Québec (FNQ).

Les inscriptions doivent être faites avec le système « Splash » ou sur un formulaire d'inscription qui sera fourni par le comité organisateur. La date limite d'inscription est fixée à 18 h au lundi précédent la compétition. Une amende de 50 \$ peut être émise par le RSEQ aux institutions qui ne respectent pas les délais d'inscription.

1.2 Piscine et retour au calme « Cool down »

Les compétitions se déroulent dans un bassin de 25 mètres doté de câbles anti-vagues. Seule la coupe 4 se tiendra dans un bassin de 50 mètres.

Si aucun bassin pour le retour au calme « Cool down » n'est disponible, une période de retour au calme « Cool down » de 15 minutes doit être offerte à chaque tranche de 90 minutes de compétition.

1.3 Chronométrage et épreuves

Le chronométrage devra être effectué par un système de chronométrage électronique relié au logiciel « Splash ». Advenant l'impossibilité de fonctionner de cette façon, le chronométrage manuel sera accepté à condition d'avoir trois (3) chronométreurs par couloir. Les programmes des épreuves des coupes et du championnat sont disponibles en annexe.

1.4 Pointage et standards RSEQ

Pour les épreuves individuelles et à relais, le pointage est attribué de la façon suivante, et ce, si le standard RSEQ est atteint. Ce dernier est modulé annuellement de 8 % selon les standards U SPORTS.

Seules les épreuves du championnat comportant des finales B se verront attribuer des points pour les positions 9 à 16 :

| Position | Points | Position | Points |
|-----------------------|--------|-----------------------|--------|
| 1 ^{re} place | 20 pts | 9 ^e place | 9 pts |
| 2 ^e place | 17 pts | 10 ^e place | 7 pts |
| 3 ^e place | 16 pts | 11 ^e place | 6 pts |
| 4 ^e place | 15 pts | 12 ^e place | 5 pts |
| 5 ^e place | 14 pts | 13 ^e place | 4 pts |
| 6 ^e place | 13 pts | 14 ^e place | 3 pts |
| 7 ^e place | 12 pts | 15 ^e place | 2 pts |
| 8 ^e place | 11 pts | 16 ^e place | 1 pt |

1.5 Horaire

La période d'échauffement des coupes universitaires et du championnat débute une heure avant la compétition. Celle-ci est d'une durée de 55 minutes.

Chaque institution-hôte devra confirmer l'horaire de sa compétition avant le 15 septembre.

Pour les coupes, le début des compétitions sera à 18 h les vendredis ou entre 11 h et 14 h les samedis.

Le championnat provincial se tient sur deux jours et demi (2 ½) selon l'horaire suivant :

- Vendredi : échauffement à 17 h et finales contre la montre à 18 h ;
- Samedi : échauffement à 9 h, préliminaires à 10 h et échauffement à 16 h, finales à 17 h ;
- Dimanche : échauffement à 7 h, préliminaires à 8 h et échauffement à 14 h, finales à 15 h.

Les épreuves de 800 m et de 1500 m libre sont des épreuves finales contre la montre. Les huit (8) meilleurs temps prouvés nageront dans la même vague.

Si un entraîneur conteste un temps inscrit pour les 800 m et 1500 m libre lors de la réunion technique des entraîneurs, l'entraîneur visé devra être en mesure de prouver les temps d'inscription.

1.6 Limite d'épreuves et relais

1.6.1 Lors des coupes

Chaque participant peut nager :

- Trois (3) épreuves individuelles et un (1) relais
- OU**
- Deux (2) épreuves individuelles et deux (2) relais

Pour un maximum de quatre (4) épreuves. Si un nageur participe à une épreuve supplémentaire, le temps et les points de l'épreuve supplémentaire ne comptent pas.

1.6.2 Lors du championnat,

Chaque participant peut nager :

- Quatre (4) épreuves individuelles et deux (2) relais
- OU**
- Trois (3) épreuves individuelles et trois (3) relais

Pour un maximum de six (6) épreuves. Si un nageur participe à une épreuve supplémentaire, le temps et les points de l'épreuve supplémentaire ne comptent pas.

Chaque institution peut inscrire deux (2) équipes de relais. Il n'y a pas de temps de qualification provinciale universitaire pour les épreuves de relais.

1.7 Nageurs hors-concours et nageurs avec un handicap physique

Aucune vague additionnelle ne devra être créée pour des nageurs hors-concours dans des épreuves de 400 m et plus.

Les nageurs avec un handicap physique qui répondent aux critères d'admissibilité de U SPORTS peuvent participer dans les épreuves de 50, 100, 200 mètres.

2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

3. Modalités de compétition

3.1 Composition de l'équipe

Une équipe est composée de 36 étudiants-athlètes (18 nageurs et 18 nageuses).

3.2 Formule de compétition

Le calendrier est composé de quatre (4) coupes universitaires. Les coupes sont des rencontres « finales contre la montre ». Les séries sont nagées de la vague la plus lente à la plus rapide.

3.3 Championnat

3.3.1 Frais d'inscription

Dans un souci d'équité, les frais d'inscription exigibles par l'institution-hôte lors du championnat provincial sont de 200 \$ en féminin et 200 \$ en masculin.

3.3.2 Temps d'inscription

Les entraîneurs sont tenus d'inscrire le meilleur temps réel établi en saison sur les fiches d'inscription du championnat à partir du 1^{er} septembre de la saison précédente jusqu'à sept (7) jours avant le championnat provincial.

3.3.3 Protocole

L'institution hôte doit prévoir les remises de médailles pour ralentir le déroulement des finales et organiser un repas/remise durant lequel les mérites collectifs et honneurs individuels seront remis. Celui-ci doit débiter au maximum 30 minutes après la fin du championnat.

3.3.4 Finale B

Une finale B sera offerte lors des épreuves ayant un minimum de 24 participants après la période des forfaits de chaque session préliminaire.

4. Modalités de classement

4.1 Classement

Le championnat de la saison est déterminé comme suit :

- Coupes 1 et 2 : 10 % par événement
- Coupes 3 et 4 : **15 % par événement**
- Championnat provincial RSEQ : **50 %**

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Lors du championnat, pour les sessions de finales et de finales contre la montre, avoir un annonceur, avec musique, parade et présentation des finalistes.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale/provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- La présence d'une personne certifiée par un organisme reconnue en premiers soins doit être présente à chaque partie.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

5.4 Transfert de films

N/A

6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. Délits et Sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. Mérites sportifs

8.1 Championnat

| | Féminin | Masculin | Combiné |
|---------------------------|---------|----------|---------|
| Médailles d'or | 36 | 36 | |
| Médailles d'argent | 36 | 36 | |
| Médailles de bronze | 36 | 36 | |
| Bannières de champion | 1 | 1 | 1 |
| Casquettes de championnat | 20 | 20 | |

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles selon les résultats du championnat tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente ;

- Deux (2) équipes d'étoiles (1^{re} et 2^e) ;
 - o Médailleurs d'or 1^{re} équipe d'étoile
 - o Médailleurs d'argent 2^e équipe d'étoile

8.3 Honneurs individuels

Les athlètes de la rencontre (féminin & masculin, coupe et championnat) sont déterminés de la façon suivante :

- 50 % des points de la charte FINA de la meilleure performance individuelle ;
- 75 points par médaille d'or ;
- 50 points par médaille d'argent ;
- 25 points par médaille de bronze ;
- 75 points par nouveau record RSEQ établi dans une épreuve individuelle.

Les athlètes par excellence (féminin et masculin) et recrues de l'année (féminine et masculine) sont déterminés de la façon suivante :

- Addition des points de la charte FINA des trois (3) meilleures performances individuelles de l'année au cours des compétitions universitaires RSEQ ;
- Une seule performance peut être soumise par épreuve ;
- Il incombe aux entraîneurs de fournir leurs nommés au RSEQ selon les directives émises.

Les entraîneurs de l'année (féminin et masculin) sont déterminés selon les équipes championnes par sexe.

La sélection des récipiendaires du Prix leadership et engagement social (féminin et masculin) se fait par vote des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

9. Annexe 1 | Programmes des coupes et du championnat

| Épreuves des coupes 1 et 3 | | |
|------------------------------|----------|---------|
| Épreuves | Masculin | Féminin |
| 4 x 50m Relais Libre | 2 | 1 |
| 400 m Libre | 4 | 3 |
| 50 m Papillon | 6 | 5 |
| 200 m Quatre nages | 8 | 7 |
| 4 x 50 m Relais Quatre nages | 10 | 9 |
| 200 m Brasse | 12 | 11 |
| 50 m Dos | 14 | 13 |
| 100 m Libre | 16 | 15 |
| 200 m Papillon | 18 | 17 |
| 100 m Dos | 20 | 19 |
| 4 x 200m Relais Libre | 22 | 21 |

| Épreuves des coupes 2 et 4 | | |
|-------------------------------|----------|---------|
| Épreuves | Masculin | Féminin |
| 4 x 100 m Relais Quatre nages | 2 | 1 |
| 200 m Libre | 4 | 3 |
| 100 m Brasse | 6 | 5 |
| 400 m Quatre nages | 8 | 7 |
| 50 m Libre | 10 | 9 |
| 200 m Dos | 12 | 11 |
| 100 m Papillon | 14 | 13 |
| 50 m Brasse | 16 | 15 |
| 800 m/1500 m Libre | 18 | 17 |
| 4 x 100m Relais Libre | 20 | 19 |

Note : Les pauses entre les épreuves sont prédéterminées et définies à l'annexe 2

| Épreuves du vendredi Finales contre la montre | | |
|---|----------|---------|
| Épreuves | Masculin | Féminin |
| 4 x 50 m Relais libre ¹ | 2 | 1 |
| 800 m/1500 m Libre | 4 | 3 |
| 4 x 100 m Relais Quatre nages ¹ | 6 | 5 |

| Épreuves du samedi Préliminaires et finale | | |
|--|----------|---------|
| Épreuves | Masculin | Féminin |
| 4 x 50 m Relais Quatre nages ¹ | 8 | 7 |
| 400 m Quatre nages | 10 | 9 |
| 50 m Libre | 13 | 11 |
| 200 m Papillon | 14 | 13 |
| 100 m Dos | 16 | 15 |
| 100 m Brasse | 18 | 17 |
| 200 m Libre | 20 | 19 |
| 50 m Papillon | 22 | 21 |
| 4 x 100 m Relais libre ¹ | 24 | 23 |

| Épreuves du dimanche Préliminaires et finale | | |
|--|----------|---------|
| Épreuves | Masculin | Féminin |
| 400 m Libre | 26 | 25 |
| 200 m Brasse | 28 | 27 |
| 100 m Papillon | 30 | 29 |
| 50 m Dos | 32 | 31 |
| 200 m Quatre nages | 34 | 33 |
| 100 m Libre | 36 | 35 |
| 50 m Brasse | 38 | 37 |
| 200 m Dos | 40 | 39 |
| 4 x 200 m Relais libre ¹ | 42 | 41 |

Note : Les pauses entre les épreuves sont prédéterminées et définies à l'annexe 2.

¹ Les épreuves de relais sont des épreuves finales contre la montre nagées lors des finales.

10. Annexe 2 | Responsabilités de l'institution hôte

1. Faire parvenir l'invitation de la rencontre ainsi que le fichier « lenex » pour l'inscription aux institutions participantes au moins deux (2) semaines avant la tenue de la rencontre ;
2. S'assurer que des pauses de 10 minutes soient intégrées aux événements avant les relais qui ne sont pas en début de session, donc avant les épreuves 9 et 21 pour la coupe I et III, avant l'épreuve 19 pour la coupe II et IV et avant les épreuves 23 et 41 pour le championnat RSEQ ;
3. L'institution hôte d'une compétition doit s'assurer de publier le pointage au fur et à mesure que se déroule la rencontre ;
4. À la fin de la rencontre, dans un délai raisonnable, elle doit pouvoir remettre aux entraîneurs sur place le pointage final de la compétition ainsi que le nom des athlètes féminin et masculin de la rencontre selon les critères établis à cet effet et présentés à l'article 8.1 ;
5. Produire les résultats officiels, avec le nom de la compétition, de la nageuse et du nageur de la rencontre au plus tard à 9 h le lundi suivant la compétition, sinon une amende de 100 \$ sera facturée par le RSEQ à l'institution hôte ;
6. Ces résultats officiels doivent être expédiés à toutes les institutions participantes ainsi qu'au RSEQ.
7. Faire parvenir à la FNQ le fichier Excel d'expérience des officiels ainsi que la sauvegarde « Splash » de la rencontre et faire publier les résultats sur le site de Natation Canada ;
8. Produire les cartes de chronométrage et programmes nécessaires au bon fonctionnement de la rencontre ;
9. Vérifier le nombre d'épreuves nagées par chaque nageur et voir au respect des règlements qui régissent le circuit ;
10. Limiter chaque coupe universitaire à quatre (4) heures de compétition ;
11. S'assurer que les officiels majeurs soient reconnus par la FNQ ;
12. Fournir un nombre suffisant d'officiels afin de correspondre aux règles de SNC ;
13. Fournir un annonceur pour animer les coupes universitaires et le championnat provincial.

11. Annexe 3 | Calendrier de rotation des institutions hôtes

| Année | Aucune compétition | Coupe #1 | Coupe #2 | Coupe #3 | Coupe #4 | CH. RSEQ |
|----------------|--------------------|-----------------|---------------|--------------|-------------------|---------------|
| 2018-19 | UQTR | Sherbrooke | McGill | Ottawa | Laval | Montréal |
| 2019-20 | Montréal | Ottawa | McGill | Sherbrooke | Laval | UQTR |
| 2020-21 | UQTR | Montréal | McGill | Laval | Sherbrooke | Ottawa |
| 2021-22 | Sherbrooke | Montréal | McGill | Laval | UQTR | Ottawa |
| 2022-23 | Laval | Sherbrooke | McGill | Montréal | Ottawa | UQTR |
| 2023-24 | Sherbrooke/Ottawa | Laval | McGill | UQTR | Montréal | Laval |